Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2024 • Jour 2

Code sujet **24-SESG11BIS** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les politiques économiques dans le cadre européen
1 réponses • sujet p. 2–6

Première partie : Mobilisation des connaissances — Le modèle post-taylorien d’organisation du travail
1 réponses • sujet p. 7–7

Deuxième partie : Étude d’un document — Immatriculations de véhicules particuliers neufs par types de motorisations dans l’Union européenne entre 2018 et 2022
2 réponses • sujet p. 8–8

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — L’évolution de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXème siècle
1 réponses • sujet p. 9–11

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Les politiques économiques dans le cadre européen

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5, 6

> Comment les politiques économiques agissent-elles dans le cadre européen ?

Introduction. Les politiques économiques sont les interventions des pouvoirs publics qui visent à agir sur l’activité économique et à atteindre des objectifs tels que la stabilité des prix, la croissance, l’emploi ou la réduction des inégalités. Dans l’Union européenne, elles sont conduites à plusieurs niveaux : certaines sont communes, tandis que d’autres restent principalement du ressort des États membres, dans un cadre de coordination européenne. Comment cette répartition des compétences permet-elle aux politiques économiques d’agir sur les marchés et sur l’activité ? Nous montrerons d’abord que l’Union et la zone euro disposent de politiques communes, puis que les États conservent des instruments budgétaires et sociaux importants, dont l’action s’inscrit dans un cadre européen.

I. Des politiques communes agissent sur la monnaie et le fonctionnement du marché européen.

Dans la zone euro, la politique monétaire est conduite par la Banque centrale européenne (BCE). Son objectif principal est la stabilité des prix. Pour agir sur l’activité, elle utilise notamment les taux auxquels les banques peuvent se refinancer auprès d’elle. Une baisse de ces taux peut se transmettre aux taux des crédits : les emprunts deviennent alors moins coûteux, ce qui peut encourager les ménages à consommer et les entreprises à investir. La demande globale peut ainsi être soutenue. À l’inverse, une hausse des taux renchérit le crédit et tend à ralentir la demande, ce qui peut contribuer à contenir les tensions inflationnistes. La transmission n’est toutefois pas automatique : elle dépend aussi des anticipations et des décisions des banques, des ménages et des entreprises.

Le document 1 montre l’évolution du taux des opérations principales de refinancement de la BCE, en pourcentage par an, du 1er janvier 1999 au 4 juillet 2023. Le taux atteint 4,75 % en 2000 et 4,25 % en 2008. Il baisse ensuite fortement et reste proche de zéro à partir du milieu des années 2010. Après 2022, il augmente rapidement pour atteindre 4 % le 4 juillet 2023. Cette évolution illustre l’utilisation d’un instrument monétaire commun en fonction de la conjoncture. Cette politique concerne les pays de la zone euro, et non tous les États membres de l’Union européenne.

L’Union agit aussi sur les conditions de la concurrence. Selon le document 4, la politique européenne de la concurrence relève d’une compétence exclusive de l’Union : les règles sont communes et la Commission européenne est chargée de les faire respecter. Elle peut enquêter et sanctionner les pratiques qui ont un impact européen ; les affaires de moindre ampleur relèvent des autorités nationales. La lutte contre les ententes et les abus de position dominante vise à empêcher que certaines entreprises ne limitent la concurrence, et à préserver les possibilités de choix des consommateurs. Le document donne l’exemple de Google : en septembre 2017, la Commission a condamné l’entreprise pour abus de position dominante lié à la mise en avant de Google Shopping dans les résultats de recherche. L’amende s’est élevée à 2,42 milliards d’euros et l’entreprise a dû mettre fin au comportement en cause sous 90 jours. Cette décision montre concrètement comment une règle européenne peut s’appliquer à une entreprise, y compris étrangère, qui agit sur le marché européen.

II. Les États conservent des leviers budgétaires et sociaux, dans un cadre de coordination européenne.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La politique budgétaire consiste à agir sur les dépenses et les recettes publiques pour influencer l'activité et financer des besoins collectifs. En période de crise, des aides ou des dépenses publiques peuvent soutenir les entreprises et les revenus, et limiter le recul de la demande. Le document 2 présente le coût budgétaire, en millions d'euros, du dispositif français « Invest-Covid » destiné aux entreprises pendant les 16 semaines suivant le début du confinement. Les postes indiqués sont : compensations de loyers des entreprises, 4 265 millions d'euros ; constructions, 3 681 millions ; matériels de transport, 2 636 millions ; équipement TIC, 495 millions ; autres machines et équipements, 3 383 millions ; recherche et développement, 3 741 millions ; logiciels et bases de données, 3 979 millions ; autres dépenses, 162 millions. Le total des postes représentés est donc de 22 342 millions d'euros, soit 22,342 milliards d'euros. Ce dispositif illustre une intervention budgétaire nationale en réponse à un choc économique ; il ne s'agit pas d'une dépense de l'Union européenne.

Les États organisent également l'essentiel de leurs systèmes de protection sociale : retraites, indemnisation du chômage, prestations familiales ou prise en charge des dépenses de santé, par exemple. Ces prestations protègent les individus contre certains risques sociaux et contribuent à la redistribution des revenus. Elles peuvent aussi amortir les fluctuations économiques : lorsqu'un ménage perd son emploi, une indemnisation peut maintenir une partie de son revenu et soutenir sa consommation, ce qui limite la baisse de la demande. Le document 3 compare les prestations de protection sociale en pourcentage du PIB en 2021. Il précise que celles-ci représentent 31 % du PIB en Allemagne ; sur le graphique, la France se situe autour de 33 % et l'Irlande autour de 13 %. Il s'agit de différences de poids des prestations rapportées au PIB : elles témoignent de situations et de choix nationaux distincts, mais ne démontrent pas à elles seules qu'un niveau donné de protection sociale cause une performance économique particulière. Le graphique porte sur les pays ayant fourni des estimations précoces à Eurostat ; la Grèce, la Roumanie et la Slovaquie n'y figurent pas.

Les politiques nationales ne sont cependant pas conduites sans cadre commun. Les États membres coordonnent leurs politiques économiques, notamment dans le cadre du Semestre européen, et doivent tenir compte des règles communes relatives aux finances publiques. Cette coordination vise à rendre les choix nationaux compatibles avec les engagements européens et à limiter les déséquilibres susceptibles d'avoir des effets sur les autres pays, particulièrement au sein de la zone euro, où les États partagent une monnaie et une politique monétaire. En contrepartie, les règles communes peuvent réduire les marges de manœuvre budgétaires. Les politiques budgétaires et sociales restent néanmoins principalement nationales, tandis que l'Union dispose aussi de son budget et de programmes communs.

Conclusion. Les politiques économiques agissent dans le cadre européen par une combinaison d'actions communes et d'interventions nationales. La BCE conduit la politique monétaire des pays de la zone euro, et l'Union définit et fait appliquer une politique commune de la concurrence. Les États gardent principalement la responsabilité de leurs politiques budgétaires et de leurs systèmes de protection sociale, comme l'illustre le dispositif français « Invest-Covid », mais leurs choix sont coordonnés et encadrés par des règles européennes. L'action économique européenne repose ainsi sur le partage des compétences entre l'Union et les États, avec des instruments communs et des politiques nationales qui doivent s'articuler.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans le cadre européen, les politiques économiques sont réparties entre plusieurs niveaux. La BCE conduit une politique monétaire commune aux pays de la zone euro et l'Union mène notamment une politique commune de la concurrence. Les États conservent principalement leurs politiques budgétaires et leurs systèmes de protection sociale, qu'ils peuvent mobiliser pour soutenir l'activité et protéger les revenus. Leurs choix s'inscrivent toutefois dans un cadre de coordination et de règles européennes.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Le modèle post-taylorien d’organisation du travail

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 7

> Présentez deux caractéristiques du modèle post-taylorien d’organisation du travail.

Le modèle post-taylorien désigne des formes d’organisation du travail qui s’éloignent de la division stricte des tâches et de la prescription détaillée propres au taylorisme. Il faut présenter deux caractéristiques distinctes et expliquer leurs effets sur le travail.

1. **La polyvalence et la flexibilité des salariés :** un même salarié peut réaliser plusieurs tâches ou occuper différents postes selon les besoins de la production. Cela rompt avec la spécialisation étroite du travail taylorien et permet à l’organisation de s’adapter plus facilement aux variations de la demande ou aux aléas de production.
2. **Une autonomie et une responsabilisation accrues :** les salariés ou les équipes disposent d’une marge d’initiative dans l’organisation de leur activité et la résolution de problèmes. Ils peuvent, par exemple, contrôler la qualité de leur travail ou ajuster la répartition des tâches, au lieu d’appliquer uniquement des consignes détaillées décidées par la hiérarchie.

Ces caractéristiques peuvent se combiner, mais elles ne signifient pas nécessairement que tout contrôle hiérarchique disparaît.

RÉPONSE À RETENIR

Deux caractéristiques du modèle post-taylorien sont donc **la polyvalence et la flexibilité**, qui permettent aux salariés d’effectuer des tâches variées et à l’entreprise de s’adapter, ainsi qu’**une autonomie et une responsabilisation plus importantes**, notamment au sein d’équipes contribuant à l’organisation du travail et au contrôle de sa qualité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Immatriculations de véhicules particuliers neufs par types de motorisations dans l’Union européenne entre 2018 et 2022

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 8

> À l’aide des données du document, vous comparerez l’évolution de la part des ventes de véhicules neufs équipés d’un moteur essence et diesel avec celle des véhicules à motorisations électrique et hybride (innovants) entre 2018 et 2022 dans l’Union européenne. (2 points)

Le document présente, en pourcentage des immatriculations de véhicules particuliers neufs dans l’Union européenne, la répartition des motorisations de 2018 à 2022. Les hauteurs des segments permettent de lire des valeurs approximatives. Pour comparer les deux ensembles demandés, on additionne les parts essence et diesel, puis les parts électrique, hybride rechargeable et hybride non rechargeable. Les autres motorisations ne sont incluses dans aucun de ces deux ensembles.

En 2018, les véhicules essence représentent environ 56 % des ventes et les diesel environ 37 %, soit près de 93 % réunis. En 2022, leurs parts sont respectivement d’environ 36 % et 16 %, soit autour de 52 à 53 % réunis. La part cumulée des véhicules essence et diesel recule donc d’environ 40 points de pourcentage.

À l’inverse, les motorisations électriques et hybrides, très minoritaires en 2018, représentent alors environ 5 à 6 % des ventes cumulées. En 2022, on lit environ 12 % pour l’électrique, 9 % pour l’hybride rechargeable et 22 à 23 % pour l’hybride non rechargeable : leur part cumulée atteint environ 43 à 44 %. Elle a donc fortement progressé. Les écarts sont exprimés en points de pourcentage : on soustrait les parts de 2018 à celles de 2022, sans les confondre avec un taux d’évolution relatif.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 2018 et 2022, dans l’Union européenne, la part des ventes de véhicules essence et diesel passe d’environ 93 % à 52-53 %, soit une baisse d’environ 40 points. À l’inverse, les motorisations électriques et hybrides progressent d’environ 5-6 % à 43-44 % des ventes. Le document montre donc un net recul des motorisations essence et diesel et une forte progression des motorisations électriques et hybrides. Ces valeurs sont des estimations lues sur le graphique.

Question 2.

Sujet p. 8

> À l’aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que l’innovation peut aider à reculer les limites écologiques de la croissance économique. (4 points)

La croissance économique correspond à l’augmentation durable de la production de biens et de services. Elle peut exercer des pressions sur l’environnement : épuisement de ressources naturelles, émissions de gaz à effet de serre et pollutions. Une innovation est la mise au point puis la diffusion d’un produit ou d’un procédé nouveau. En améliorant l’efficacité de la production ou en proposant des produits moins polluants, elle peut réduire les ressources et les émissions nécessaires à une activité économique et ainsi contribuer à repousser certaines limites écologiques.

Le document illustre une innovation de produit dans le secteur automobile : la diffusion des véhicules électriques et hybrides. Entre 2018 et 2022, leur part dans les immatriculations de véhicules particuliers neufs dans l’Union européenne augmente fortement, passant d’environ 5 à 6 % à environ 43 à 44 %. Dans

FormaV - document d'entraînement non officiel

le même temps, la part des véhicules essence et diesel recule, d'environ 93 % à 52-53 %. Cette évolution des parts de marché ne prouve pas, à elle seule, que les émissions totales ont baissé ni que l'innovation en est la cause. Elle montre toutefois que ces nouvelles motorisations prennent une place croissante. À l'usage, les véhicules électriques n'émettent pas de gaz d'échappement et peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre si l'électricité qui les alimente est peu carbonée. Les hybrides peuvent, selon les véhicules et les usages, réduire la consommation de carburant par rapport à des véhicules thermiques comparables.

Plus largement, les innovations de procédé peuvent réduire l'énergie et les matières premières nécessaires à la production d'une unité de bien. Le recyclage et l'écoconception peuvent limiter l'extraction de ressources et les déchets ; le développement des énergies renouvelables peut diminuer les émissions liées à la production d'électricité. En réduisant l'intensité énergétique ou matérielle de la production, ces innovations peuvent permettre de maintenir ou d'accroître l'activité tout en limitant certaines pressions écologiques.

Ces effets restent cependant conditionnels : l'extraction des matériaux et la fabrication des batteries ont elles-mêmes des impacts environnementaux, et le bilan des véhicules électriques dépend notamment du mode de production de l'électricité. En outre, les gains d'efficacité peuvent diminuer le coût d'usage et encourager une hausse des déplacements : cet effet rebond peut amoindrir les économies d'énergie attendues. L'innovation peut donc repousser certaines limites écologiques, mais ne les fait pas disparaître ; elle gagne à être accompagnée d'autres mesures, comme une électricité moins carbonée, le recyclage et des politiques de réduction des émissions.

RÉPONSE À RETENIR

L'innovation peut contribuer à repousser certaines limites écologiques de la croissance en réduisant les ressources et les émissions nécessaires à la production et aux déplacements. Le document montre qu'entre 2018 et 2022, la part des véhicules électriques et hybrides dans les immatriculations de véhicules neufs de l'Union européenne augmente fortement, tandis que celle des véhicules essence et diesel diminue. Ces nouvelles motorisations peuvent limiter certaines émissions à l'usage, notamment lorsque l'électricité est peu carbonée. Les innovations de procédé, les énergies renouvelables et le recyclage peuvent aussi réduire l'intensité énergétique et matérielle de la production. Toutefois, l'innovation ne supprime pas les contraintes écologiques : la fabrication des batteries a des impacts, le bilan des véhicules électriques dépend du mix électrique et un effet rebond peut réduire les économies attendues. Enfin, le graphique décrit une évolution des immatriculations ; il ne démontre ni une baisse du bilan environnemental total des véhicules ni la cause de cette évolution.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

L’évolution de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXème siècle

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 9, 10, 11

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment la structure socioprofessionnelle a évolué en France depuis la seconde moitié du XXème siècle.

Introduction. La structure socioprofessionnelle désigne la répartition de la population active entre différents groupes professionnels, définis notamment par la profession exercée, la qualification, le statut et la position hiérarchique. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, elle s’est profondément transformée en France sous l’effet des mutations de l’économie, de l’élévation du niveau de formation et de la progression de l’activité féminine. Comment ces évolutions ont-elles recomposé les emplois et les catégories socioprofessionnelles ? On montrera d’abord que la répartition de l’emploi s’est déplacée de l’agriculture et de l’industrie vers les services, puis que la hausse des qualifications et la féminisation de l’emploi ont également modifié la composition de la population active, sans faire disparaître les inégalités.

1. Le recul de l’agriculture et de l’industrie et l’essor des services ont transformé la répartition de l’emploi. Le document 2 représente la répartition de l’emploi par branche d’activité entre 1960 et 2018. La part de l’agriculture, de la sylviculture et de la pêche passe d’environ 20 % en 1960 à environ 2 à 3 % en 2018, soit une baisse de l’ordre de 18 points de pourcentage. Celle de l’industrie diminue d’environ 23 % à 10 %, soit environ 13 points de moins. À l’inverse, les services principalement marchands progressent d’environ 28 % à 51 % (environ 23 points de plus), et les services principalement non marchands d’environ 19 % à 30 % (environ 11 points de plus). La construction représente une part plus faible, qui fluctue autour de 6 à 9 % et se situe autour de 6 % en 2018. Ces chiffres décrivent des parts de l’emploi, et non les volumes d’emplois ou les parts de ces branches dans la production.

La hausse de la part de l’emploi dans les services est appelée **tertiarisation**. Dans l’agriculture, la mécanisation et les gains de productivité permettent de produire davantage avec moins de travailleurs : la part de l’emploi agricole baisse donc fortement. Les gains de productivité et les transformations de la production industrielle contribuent également au recul de la part de l’emploi industriel. En parallèle, la hausse du niveau de vie et l’évolution de la demande soutiennent le développement de services marchands, comme le commerce et les services aux entreprises. Le développement de services non marchands, notamment dans l’éducation, la santé et l’action sociale, accompagne l’extension des services collectifs et de la protection sociale. Ces mécanismes éclairent l’évolution observée, sans que le seul graphique suffise à établir la contribution précise de chacun.

Ces changements sectoriels participent à la recomposition des groupes professionnels : la diminution du poids de l’agriculture accompagne le recul des agriculteurs exploitants, tandis que les transformations de l’industrie modifient la place des ouvriers. L’essor des services accroît le poids de professions variées, notamment parmi les employés, les professions intermédiaires et les cadres. La progression de la part des salariés dans l’emploi, appelée **salarisation**, constitue également une transformation importante de la structure socioprofessionnelle. Il faut toutefois distinguer branche d’activité et catégorie socioprofessionnelle : la branche classe l’activité économique de l’établissement, tandis que la catégorie socioprofessionnelle classe les personnes selon leur profession et leur position dans l’emploi.

2. L'élévation des qualifications et la féminisation de l'emploi ont aussi recomposé la structure socioprofessionnelle, mais de manière inégale. Le document 1 compare, en 2022, le diplôme le plus élevé selon l'âge. En lisant le graphique, environ 38 % des personnes de 25 à 34 ans ont un diplôme supérieur à bac + 2, contre environ 15 % des personnes de 55 à 64 ans. À l'inverse, la part des personnes sans diplôme ou ayant au plus le brevet des collèges est d'environ 11 % chez les 25-34 ans et de 25 % chez les 55-64 ans. Ces écarts entre groupes d'âge sont compatibles avec une élévation du niveau de diplôme au fil des générations, favorisée notamment par l'allongement des études et la massification de l'enseignement secondaire et supérieur. Le document compare toutefois des âges différents à une même date : il ne suit pas les parcours individuels et ne permet pas, à lui seul, d'isoler les causes de ces écarts.

La hausse du niveau de formation accompagne le développement d'emplois demandant des qualifications plus élevées et contribue à la progression de professions qualifiées, notamment les cadres et les professions intermédiaires. Elle ne signifie pas que tous les emplois se sont qualifiés : des emplois peu qualifiés demeurent nombreux, en particulier dans certains services. La structure socioprofessionnelle se diversifie donc sans que les différences de qualification disparaissent.

La progression de l'activité professionnelle des femmes constitue une autre transformation majeure. Selon le document 3, entre 1975 et 2015, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans augmente de 60 % à 83 %, tandis que celui des hommes diminue de 97 % à 93 %. L'écart entre les taux masculin et féminin passe ainsi de 38 à 10 points. Le document relie notamment l'augmentation de l'activité féminine à l'allongement de la scolarité des filles à partir des années 1950. Les femmes exercent de plus en plus d'activités rémunérées et officiellement reconnues : leur place augmente donc dans la population active et dans différentes professions.

Cette féminisation concerne plusieurs niveaux de la hiérarchie professionnelle, mais elle ne supprime pas les inégalités. En 2015, les femmes représentent 40 % des cadres supérieurs, soit deux fois plus qu'en 1982. Elles occupent aussi 63 % des emplois d'ouvriers et d'employés non qualifiés, contre 50 % en 1982. Le document souligne cependant que beaucoup d'emplois féminins restent concentrés dans des postes peu qualifiés, comme caissière, assistante maternelle ou vendeuse, et que les femmes accèdent encore rarement aux postes les plus élevés de la hiérarchie. Il relève également que la part des femmes cadres plafonne autour de 40 % depuis 2012. Enfin, le taux d'activité féminin baisse légèrement de 83,9 % en 2010 à 83,3 % en 2015 ; cette évolution n'est pas propre aux femmes, puisque le taux masculin diminue aussi. Le document évoque notamment la dégradation des conditions d'emploi, mais ces constats ne suffisent pas à établir une cause unique. La progression de la mixité professionnelle ne garantit donc pas l'égalité des positions et des carrières.

Conclusion. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la structure socioprofessionnelle française s'est recomposée avec la forte tertiarisation de l'emploi, le recul de l'agriculture et de l'industrie, la progression du salariat et l'élévation des niveaux de formation. La hausse de l'activité féminine a également accru la place des femmes dans la population active et dans différentes catégories professionnelles. Ces évolutions n'ont toutefois pas fait disparaître les emplois peu qualifiés ni les inégalités professionnelles : les femmes restent notamment concentrées dans certains métiers et moins présentes aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la structure socioprofessionnelle française s'est transformée avec le recul de l'agriculture et de l'industrie, l'essor des services, la progression du salariat et l'élévation des qualifications. La hausse de l'activité féminine a aussi recomposé la population active. Ces évolutions n'ont cependant supprimé ni les emplois peu qualifiés ni les inégalités de position, notamment entre les femmes et les hommes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.